**Vous voulez exposer à la Ferme d’Icart en 2020 ?**

Présentez-nous votre projet !

Le pôle d’activités de la Ferme d’Icart à Montels héberge le siège administratif du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, la Maison du Parc, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et plusieurs entreprises et organismes en lien avec la valorisation de la forêt, des énergies renouvelables et le développement durable. Il abrite un espace d’exposition qui peut être mis gratuitement à disposition des acteurs des Pyrénées Ariégeoises pour y présenter leurs projets, leurs réalisations…

Pour cela, présentez-nous votre projet. Remplissez et retournez-nous la fiche de candidature annexée (**avant le 6 janvier 2019, 15h**). Une sélection sera faite parmi les projets.

Vous serez informés de la suite donnée à votre candidature avant le 31 janvier 2020.

Vous êtes une association, une commune, un artiste, une école, un centre social…

Vous avez réalisé un projet original, une exposition, un spectacle ?

Vous avez envie d’organiser une représentation, un événement, une conférence ?

La Ferme d’Icart vous ouvre gratuitement ses portes !

Pour proposer un projet, téléchargez le dossier de candidature sur : [www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr) ou contactez Isabelle Cambus au 05.61.02.71.69 ou [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**APPEL A CANDIDATURE « EXPOSER A ICART 2020 »**

**Dossier de candidature**

**TITRE DE L’EXPOSITION**

**CONTACT DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

Nom : Prénom :

Organisme (le cas échéant) :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :

**FORME(S) DE L’EXPOSITION PROPOSEE** Plusieurs réponses possibles (joindre à votre dossier des visuels, exemples, liens, utiles à la compréhension de votre candidature) :

Exposition (peintures, photos, dessins, sculptures.. précisez)

Installation plastique

Vidéo projection (film, photos… précisez)

Conférence

Spectacle

Sortie, atelier

Autre : Précisez

**PARTENAIRES (ASSOCIATIONS, HABITANTS, ARTISTES) CONTRIBUANT AU PROJET :**

**BESOIN EN SURFACE (ESTIMATION 50 m² maximum) :**

**MON PROJET VALORISE LES RESSOURCES LOCALES DU PNR (MATERIAUX, SAVOIR-FAIRE, PRODUITS, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES) : PRECISEZ DE QUELLE MANIERE :**

**MON PROJET INTEGRE UNE DIMENSION ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, OU CULTURELLE : PRECISEZ DE QUELLE MANIERE :**

**JOIGNEZ TOUTE PIECE UTILE POUR PRESENTER VOTRE PROJET : Photos, dessins, croquis, etc.**

**Date et signature**

A retourner à Isabelle Cambus :

PNR Pyrénées Ariégeoises, Ferme d’Icart, 09240 MONTELS, ou, [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**REGLEMENT**

Modalités de sélection :

L’ensemble des candidatures sera soumis à un comité de sélection qui examinera les projets à travers quatre axes principaux :

- la place des habitants et des partenaires locaux dans le projet ;

- la valorisation des ressources naturelles, économiques ou culturelles du PNR ;

- le caractère original et/ou innovant du projet ;

- sa dimension culturelle, artistique et/ou scientifique ;

Merci de nous joindre toutes documentations, plaquettes ou photos, susceptibles de compléter vos candidatures.

Expositions :

NB : tout projet intégrant des messages explicites ou implicites pouvant porter atteinte à la dignité des personnes et/ou à caractère injurieux, pornographique et/ou pouvant choquer les sensibilités culturelles, politiques ou religieuses, sera rejeté par le Comité de sélection. Le jury est souverain et ne sera pas tenu d’expliciter les motifs de son rejet.

Chaque exposant **s’engage** à exposer ses travaux pour une durée de 6 à 8 semaines.

Le Syndicat mixte du PNR met à disposition le lieu, les systèmes d’accroche et contribue à la communication.

L’installation est réalisée par l’exposant à ses risques et périls (montage, démontage, suivi…). **Il est demandé à l’exposant de prendre une assurance. Le Syndicat mixte du PNR n’assure pas le gardiennage.**

Le Syndicat mixte du PNR n’est pas en mesure de garantir que les œuvres exposées ne seront pas photographiées, en conséquence, l’exposant abandonne tout droit à l’image sur les dites œuvres.

Les horaires d’ouverture sont ceux du siège administratif du PNR, soit de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Les modalités et le contenu de la collaboration entre l’exposant et le SM PNR sont régies par convention (convention type en annexe, pour information).

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter Isabelle Cambus au 05.61.02.71.69 ou [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**Date et signature**